

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 29 (1957)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement le samedi 18 mai 1957, au pavillon des sports, à Montreux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

le samedi 18 mai 1957, au Pavillon des sports, à Montreux

Le président, le conseiller de la ville de Zurich J. Peter, ouvre l'assemblée des délégués. Il exprime sa satisfaction de constater que 630 délégués se sont réunis aujourd'hui, témoignant ainsi combien ils prennent part aux efforts de notre Union suisse pour l'amélioration du logement, cherchant ainsi à démontrer la nécessité de notre activité primordiale, qui est de continuer à soutenir la construction de logements à but social. Il est hors de doute, naturellement, que le choix de Montreux comme lieu de réunion est pour une bonne part dans le succès de cette assemblée, et notre président remercie d'ores et déjà la Société coopérative de Montreux pour l'excellente organisation dont elle s'est chargée.

Puis il salue les représentants des autorités et les hôtes qui ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence : de M. Bommeli, du Département fédéral de l'Economie publique ; de MM. K. Beutler et W. Seemann, du Département fédéral des finances ; de M. le conseiller d'Etat A. Maret, représentant le Conseil d'Etat du canton de Vaud ; du président A. Mayer, du Conseil administratif de la ville de Montreux, de M. W. Ruf, de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation, de M. H. Haldemann, de l'Union suisse des entreprises sociales de construction ; de M. E. Brunner, de l'Union suisse des locataires ; de M. C. Jaccottet, de la Société suisse des ingénieurs et architectes ; de M. Horber, de l'Union des villes suisses ; de MM. E. Röhliberger et E. Schnurrenberger, de la Banque centrale coopérative à Bâle ; de MM. H. Bänninger et H. Ramp, de la Banque cantonale de Zurich, de M. E. Muller, de la Société coopérative d'assurance sur la vie Coop, à Bâle ; puis des représentants de diverses villes et communes, des représentants de la presse, et de l'architecte J.-P. Vouga, de Lausanne, qui a bien voulu se charger de la conférence de ce jour. Se sont excusés, entre autres : l'Office fédéral du contrôle des prix, la Fédération suisse des métiers, la Société suisse pour l'aménagement national, et les présidents précédents, MM. H. Peter et K. Straub.

Le président de la Société coopérative d'habitation de Montreux, M. A. Dormond, fait quelques communications en rapport avec l'organisation du congrès, après quoi le président passe à la suite de l'ordre du jour. Les différents points de celui-ci, qui ont été publiés dans les revues de l'union, sont adoptés sans discussion.

On procède à la nomination du secrétaire de séance : c'est M. Gottfried Killer, secrétaire de l'*Allgemeine Baugenossenschaft Zurich*, qui est choisi pour remplir cette fonction. Le président le félicite : c'est la dixième année qu'il occupe cette charge.

1 Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 mai 1956, à Olten, qui a paru dans le numéro 6/1956 de notre organe *Das Wohnen*, est accepté et adopté.

2 Rapport annuel 1956 du Comité central

Le président renvoie au numéro 5/1957 de *Das Wohnen* et au numéro 4/1957 de *l'Habitation*, où ce rapport a été publié, et il le met en discussion.

La parole n'étant pas demandée à ce sujet, le rapport annuel 1956 est accepté par l'assemblée des délégués.

3 Comptes annuels 1956

- a) du Fonds de roulement ;
- b) de l'organe de l'union *Das Wohnen* ;
- c) de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Le président renvoie au numéro 5/1957 de *Das Wohnen*, où ces comptes ont été publiés, et ouvre la discussion à ce sujet. La parole n'est pas demandée.

4 Rapport des contrôleurs des comptes et décharge au comité

Les reviseurs de la comptabilité, MM. G. Squindo, P. Schumacher et J. Güttinger, ont procédé à une vérification des comptes annuels 1956 de l'union, du Fonds de roulement et de *Das Wohnen*. Ils constatent que les montants effectifs correspondent aux montants comptabilisés et que la comptabilité et le bilan sont en ordre.

Ils proposent d'accepter les comptes annuels 1956, de donner décharge aux organes responsables et de remercier M. E. Sager pour son travail.

L'assemblée des délégués ne fait pas de remarques au sujet de ces comptes. Elle les accepte à l'unanimité.

5 Elections

a) du Comité central

Le président donne connaissance de la composition actuelle du comité, qui, d'après les statuts, doit être renouvelé tous les deux ans : J. Peter, conseiller de la ville de Zurich, comme président ; K. Beutler, chef de service au Département fédéral des finances, Berne, comme représentant de la Confédération ; Ch. Burcklin, ancien conseiller aux Etats, Genève ; P. Fröhlich, conseiller de la ville de Lucerne ; R. Gerber, professeur, Neuchâtel ; M. le professeur A. Hœchel, architecte, Genève ; Dr E. Klöti, ancien conseiller aux Etats, Zurich ; F. Kugler, directeur, Bâle ; Dr G. Kunz, juriste, Bâle ; H. Kunz, architecte, professeur au Technicum de Winterthur ; E. Lanz, architecte, Bienne ; Fr. Nussbaumer, directeur de l'Office du logement, Bâle ; E. Sager, comptable, Zurich, comme trésorier ; E. Schalch, conseiller de la ville de Schaffhouse ; H. Schalcher, ancien secrétaire, Winterthur ; Dr L. Schmid, juge, Berne ; P. Steinmann, conseiller national, Zurich, comme vice-président ; E. Strasser, ancien architecte municipal, Berne ; E. Stutz, secrétaire, Zurich ; M. Weiss, député, Lausanne ; H. Zollinger, Saint-Gall.

Plusieurs membres du comité ont annoncé leur démission : le président J. Peter, MM. F. Kugler, Dr G. Kunz et H. Schalcher. Le président remercie les trois derniers nommés pour leur longue et fructueuse activité.

Le président propose de réélire en bloc les membres du comité non démissionnaires. Les dix-sept membres non démissionnaires du comité sont donc réélus à l'unanimité.

Comme nouveaux membres du comité, les propositions suivantes ont été faites par les sections : M. Walter Thomann, conseiller de la ville de Zurich ; M. Franz Hauser, président de l'AVS, Bâle ; Dr Walter Ruf, rédacteur à l'Union suisse des coopératives, Bâle, et M. Eugène Högger, administrateur, Winterthur.

Les quatre nouveaux membres du comité sont élus en bloc et à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

En ce qui concerne l'élection du président, il est proposé, au nom de la Section de Zurich, de porter à ce poste l'actuel vice-président, M. le conseiller national Paul Steinmann, de Zurich. Il n'y a pas de contreproposition. En levant les cartes de délégués, l'assemblée ratifie cette proposition; aux applaudissements de l'assemblée, le nouveau président accepte son élection et félicite le président sortant pour son activité.

Le nouveau président, le conseiller national Paul Steinmann, remercie pour la confiance qui lui est témoignée. Il espère pouvoir régler à la satisfaction de tous les affaires administratives de l'union, et espère avoir une activité fructueuse pour l'union et pour la construction coopérative du logement. En même temps, il se fait une obligation de remercier le président sortant de charge, M. le conseiller de la ville de Zurich J. Peter, pour les grands services qu'il a rendus à l'Union suisse pour l'amélioration du logement, dont il est président depuis 1949, et au comité de laquelle il siègeait depuis dix ans déjà. Il rappelle également son activité de trente années comme président de la *Familien-Genossenschaft Zurich* et son action couronnée de succès dans la question de la construction communale de logements de la ville de Zurich. Il est reconnu par tout le monde que le départ d'un homme qui possédait une riche expérience et un savoir très profond est une grande perte pour l'Union suisse pour l'amélioration du logement. Par ce témoignage, et après lui avoir offert un souvenir, M. Paul Steinmann remercie de tout cœur le président démissionnaire, aussi bien au nom du Comité central qu'en celui de l'assemblée des délégués.

Le conseiller J. Peter remercie de son côté son successeur et le félicite, au nom de ses collègues du Comité central, pour le travail qu'il a accompli avec eux, et au nom des délégués, pour sa bienveillance et sa bonne volonté. Il est également procédé, à l'égard de M. P. Steinmann, à la remise d'un cadeau de bienvenue.

b) de l'Organe de contrôle

Conformément aux statuts, il faut procéder au remplacement du plus ancien contrôleur des comptes, qui est, cette année, M. G. Squindo. Aux deux contrôleurs des comptes qui restent en fonction, M. P. Schumacher, de Genève, et M. J. Güttinger, de Winterthour, il est adjoint, comme troisième membre de l'Organe de contrôle, M. J. Glauser, de Bienne, jusqu'ici premier remplaçant. M. P. Lampert, Bâle, accepte les fonctions de premier remplaçant, et comme second remplaçant, M. G. Squindo, de Zurich, est proposé par la Section de Zurich, et accepté par l'assemblée des délégués.

6 Fixation de la cotisation

Le président fait son rapport au nom du Comité central: l'actuelle cotisation de 25 ct. par logement est maintenue. L'assemblée des délégués accepte cette proposition à l'unanimité.

7 Propositions individuelles

Il n'y a pas de propositions individuelles, ce dont le secrétaire prend note.

8 Conférence de M. J.-P. Vouga, architecte à Lausanne

Avant de donner la parole au conférencier, le président tient à émettre quelques remarques sur la prolongation de l'encouragement à la construction de logements à but social. Il prend position sur le rapport de la Commission fédérale de contrôle des prix. Ce rapport a une valeur effective, parce qu'il émane d'une instance qui s'occupe étroitement du problème du logement, parce qu'il exprime une nécessité réelle de la continuation de la construction de logements à but social, et parce qu'il prévoit, en outre, une prolongation de l'encouragement

de la Confédération par la mise à disposition de capitaux à intérêts réduits. Car il faut savoir qu'il est impossible, dans la situation actuelle, de bâtir des logements que l'on puisse mettre à la disposition de certains milieux à loyers réduits. Il faut attribuer également la plus grande importance à l'appui des cantons et des communes, afin qu'ils accordent leur attention et leur aide à cette impulsion. Il ne faut négliger aucune des conclusions auxquelles ont pu parvenir d'autres milieux, comme, par exemple, la création d'une aide nouvelle, publique, et peut-être permanente, à la construction de logements, ou encore des simplifications techniques, ou la normalisation, ou la coordination, etc. Il est de la plus haute importance de traiter ce problème sur la base la plus large possible.

Pour autant que l'action prévue puisse être mise à exécution, le président émet encore quelques vœux: cette aide devrait être profonde, car il ne faudrait pas attribuer à la notion de construction de logements à but social, des frontières trop étroites; il faut souhaiter également que la création de locaux d'habitation n'obéisse pas à des prescriptions trop rigides. En aucun cas il ne faudrait amoindrir la valeur de nos avis: ceux-ci se basent sur un grand nombre d'expériences et de possibilités, et ils doivent compter dans une proportion importante. Le président adresse donc un appel à tous les coopérateurs, pour qu'ils consacrent toutes leurs forces à la continuation de la construction de logements à but social.

Le Comité central présente à l'Assemblée des délégués la résolution suivante:

Depuis la fin des dernières subventions, la construction de logements à loyers modestes fut presque complètement interrompue du fait du prix élevé des terrains à bâtir et de la hausse du taux d'intérêt des capitaux. Le manque de logements à loyers modestes est constaté partout; ce sont surtout les familles et les personnes ayant un revenu inférieur à la moyenne qui ne parviennent pas à trouver des appartements correspondant à leurs moyens.

Le rapport de la Commission fédérale du contrôle des prix concernant l'encouragement de la construction à caractère social, après un examen approfondi de ce problème, arrive à la conclusion qu'il est nécessaire d'obtenir une aide de la Confédération afin d'encourager la construction à caractère social. Nous attendons que les organes compétents de la Confédération mettent sans délai sur pied un projet prévoyant toutes les mesures nécessaires à la solution de cet urgent problème social en tenant compte en particulier des conditions alarmantes du marché des capitaux.

Nous prions également les autorités cantonales et communales des régions où le manque de logements à loyers modestes se fait sentir de façon impérieuse, d'entreprendre toutes les démarches en leur pouvoir afin de contribuer à améliorer les conditions d'habitation des personnes à revenus modestes.

L'Union suisse pour l'amélioration du logement adresse également son appel aux coopératives de construction de notre pays, qui s'efforcent de mettre sur le marché des habitations à loyers supportables afin qu'elles prennent toutes les mesures utiles tendant à la diminution des prix des loyers. Considérant la très forte diminution de la réserve de terrains à bâtir dans les agglomérations urbaines, nous estimons que tous les voies et moyens doivent être mis en œuvre pour permettre dans les villes et leurs environs la construction d'appartements à caractère social.

Le professeur Gerber, de Neuchâtel, traduit la résolution en français.

Puis le président donne la parole à M. J.-P. Vouga, architecte à Lausanne, pour sa conférence intitulée *L'évolution du logement économique*. (Nous ne donnons pas, au sujet de cette conférence, la traduction du

rapport officiel en allemand, mais un résumé, paru dans le *Journal de la Construction*, N° 11 de 1957.)

Il est difficile, aujourd'hui, de faire la synthèse des divers genres de construction et d'architecture. Tant d'essais, plus ou moins heureux, sont tentés dans tous les pays du monde. En Suisse même, les architectes cherchent à sortir des chemins battus. Est-ce à dire que toutes leurs innovations méritent de retenir notre attention? Non, certes. Mais ces efforts tendant à renouveler le logement économique donnent lieu, parfois, à des initiatives remarquables.

« Notre pays est loin d'être à l'avant-garde », affirme M. Vouga

Le conférencier nous invite, tout d'abord, à l'humilité. Nous avons trop tendance à croire qu'il n'y en a pas comme nous. Mais, dans le domaine du logement, « notre pays, dit-il, est loin d'être à l'avant-garde ». Après avoir rappelé, par la parole et par l'image, ce que furent les premières habitations des hommes — des habitations qu'on peut bien qualifier de bon marché — et dont l'architecture a été « spontanée », demeures qui ne tendaient qu'à répondre aux besoins élémentaires, M. Vouga note la naissance de l'idéal communautaire dans les groupements des maisons ou villages, dont certains sont de pures réussites, comme cette agglomération du lac Majeur, ou Capri, ou encore Myconos dans les Cyclades.

Mais avec l'industrialisation, les choses se sont gâtées. De grandes agglomérations se sont formées, où des populations nombreuses se sont entassées, au point qu'on est allé jusqu'à loger cinq ou six personnes dans une même pièce. On sait que, malheureusement, ces conditions d'habitation ne sont pas partout réformées et qu'il existe encore, dans le monde, des multitudes de taudis.

La réaction contre ce genre d'habitations n'a pas toujours été des plus heureuses au début. On a commis des erreurs magistrales dans ce domaine. M. Vouga a évoqué des essais de construction de logements pour ouvriers modernes qui sont de lamentables échecs au point de vue architectural. C'est le cas, par exemple, des grands immeubles locatifs, genre casernes, qui ont été édifiés dans les villes. Il a cité, entre autres essais malheureux, le quartier des Parcs, à Neuchâtel, ou la place du Nord, à Lausanne, où l'on a construit des logements salubres, sans doute, mais dans des immeubles sans beauté.

Du côté de la maison familiale

Par ailleurs, on s'est mis, dès la fin du siècle dernier, à construire des maisons familiales. M. Vouga nous a montré à l'écran ce que furent les premiers de ces essais de colonies d'habitations, par exemple la Cité Suchard, à Serrières, la Cité Martini, à Saint-Blaise, qui présentent un aspect de monotonie désolant. Ce sont là, dit-il, comme des « oasis de cailloux au milieu de terrains libres ». Même le Cottage-Prélaz, à Lausanne, œuvre de l'excellent architecte Gilliard, a terriblement vieilli.

On a popularisé la formule de l'habitation de faible densité et construit des quantités de cités d'habitations horizontales, généralement de deux et trois étages. Il arrive que, prises individuellement, certaines de ces demeures ne soient pas déplaisantes, mais quand on les multiplie à l'infini, toujours sur le même type, on aboutit naturellement à une impasse.

C'est en 1925 qu'à Paris, Le Corbusier publie son ouvrage *Vers une Architecture*, qui ouvre des horizons nouveaux aux constructeurs. Nous assistons, dès lors, à une véritable révolution.

D'autres dates marquent la voie de l'architecture moderne. En 1928, congrès de La Sarraz, où, pour la première fois, des architectes posent les bases de l'urbanisme; 1931, Charte d'Athènes, qui consacre le fondement de l'urbanisme contemporain.

Des hommes se sont préoccupés de retrouver ce qui doit être la base de l'habitation: foyer, vie sociale, table familiale.

A partir de cette base, qu'a-t-on construit?

M. Vouga, au cours de ses voyages, a pris de nombreuses vues intéressantes. Si de nombreuses erreurs ont été commises dans ce domaine, il y a lieu de relever l'effort actuel, tendant à varier la construction tant dans la hauteur des bâtiments que dans leur orientation. L'orateur a cité, entre autres, l'exemple de Rotterdam, qui est une réussite.

Il a parlé aussi de la préfabrication, qui permet de rationaliser la construction. La grande révolution, dans ce domaine, a été la préfabrication de panneaux porteurs. Il estime que ce système permet une grande différenciation dans l'architecture.

Il en est résulté des ensembles satisfaisants: Cité d'Ouvertti, près de Naples, quartier de la Quatrième Triennale, à Milan, Lisbonne, etc. En revanche, certains groupes allemands donnent une impression assez inhumaine. En Angleterre, on note des essais remarquables, où alternent les tours et les cottages. En Hollande aussi, on relève des réussites. A Zurich, M. Vouga cite, entre autres, la Cité de Neubühl, qui dégage une impression de bonheur, et à Genève, le quartier de la Tour Vermont, que certains ont nommé une « verrue », mais qui représente un effort architectural intéressant, de même que la Tour de Saint-Jean, œuvre des frères Honegger.

Parlant du groupe de Vermont, M. Vouga estime que celui-ci préfigure, en quelque sorte, l'habitation de l'avenir. Tous les éléments de la vie civique, magasins, écoles, etc., s'y trouvent et il n'y a pas là de monotonie; il représente une étape vers la cité radieuse.

Ajoutons que ce tour d'horizon, abondamment illustré, a été suivi avec un vif intérêt par un nombreux public. M. Vouga a présenté avec bonheur l'évolution de l'architecture au service de l'homme et si tout ce que l'on construit aujourd'hui n'est pas remarquable, on ne saurait nier que l'architecture actuelle marque un net progrès sur ce qu'on a réalisé il y a quelques décennies.

Et les architectes n'ont pas encore dit leur dernier mot!

La conférence est vivement applaudie, et le président félicite le conférencier. Il pose la question, de savoir si la parole est demandée à son sujet, puis au sujet de la résolution.

M. Bleuer, de Zurich, fait une remarque au sujet de termes, en allemand, qui n'apparaissent pas dans la traduction française que nous donnons ci-dessus.

M. Frei, de Zurich, est très sceptique quant à une prochaine réalisation des propositions contenues dans le rapport de la Commission fédérale de contrôle des prix. Faisant mention des chiffres concernant l'état des logements vacants dans la ville de Zurich, il montre combien la situation du marché du logement est sérieuse. Il faut savoir que non seulement pour les classes de population les plus modestes, mais aussi pour les classes moyennes, la situation donne lieu à bien des soucis. L'aide des villes et des communes devrait être élargie, puisque aussi bien la plus-value des terrains leur permet d'encaisser d'appréciables augmentations d'impôts. Par des cessions de terrains, par des rabais ou par des réductions, on pourrait, à son avis, faciliter la création de logements à bon marché. Il rappelle combien, dans l'ancienne réglementation, on donnait d'importance à la lutte contre la spéculation foncière. Au surplus, il n'a rien à ajouter ni à retrancher à la résolution proposée à l'assemblée.

M. Amstutz, de Winterthur, se rallie aux idées qui viennent d'être exprimées. Le président est d'accord avec ces idées. L'assemblée des délégués vote donc la résolution ci-dessus, en levant les cartes de participation.

En exprimant le vœu que cette résolution produira de l'effet sur les instances responsables, le président lève la séance des délégués à 17 h. 50.

(Seul le texte en langue allemande fait foi.)

Le secrétaire de séance: G. Killer.
(Traduction P. J.)